



HAL
open science

**PERCEPTION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE
AUX COMPTES COMME SOURCE
D'INFORMATION : CAS DES ANALYSES
FINANCIERS FRANÇAIS**

Aymen Abbadi

► **To cite this version:**

Aymen Abbadi. PERCEPTION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES COMME SOURCE D'INFORMATION : CAS DES ANALYSES FINANCIERS FRANÇAIS. Mesure, évaluation, notation – les comptabilités de la société du calcul, May 2014, Lille, France. pp.cd-rom. hal-01899761

HAL Id: hal-01899761

<https://hal.science/hal-01899761>

Submitted on 19 Oct 2018

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

PERCEPTION DU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES COMME SOURCE D'INFORMATION : CAS DES ANALYSES FINANCIERS FRANÇAIS

Aymen ABBADI

Laboratoire GRM, Université Nice Sophia Antipolis

24, avenue des Diabes blues 06357 Nice cedex 4

Courriel: aymen_abbadi@yahoo.fr

RESUME

Menée dans le contexte français, cette étude s'intéresse à la perception des analystes financiers de l'opinion exprimée par le commissaire aux comptes dans son rapport d'audit.

Le renforcement de la position des analystes financiers et l'accroissement de leurs besoins informationnels ont rendu nécessaire le recours à des nouvelles sources d'information plus crédibles.

Le rapport d'audit en tant qu'aboutissement de la mission d'audit légal, constitue une source potentielle d'information. Ce document bien qu'il soit consulté systématiquement par tous les utilisateurs demeure peu attractif et ne constitue pas un support majeur d'information. Différents facteurs interagissent dans cette situation.

L'étude empirique réalisée dans le cadre de ce papier révèle que des facteurs liés à la fois au rapport d'audit, à son émetteur et ses utilisateurs se cachent derrière la faible utilisation qui lui est réservée par les analystes financiers français.

MOTS CLES : Rapport d'audit – Auditeur- Analystes financiers – Faible utilisation du rapport d'audit - Facteurs explicatifs.

ABSTRACT

Conducted in the French context, this study examines financial analysts' perception of the opinion expressed by the auditor in his audit report.

Strengthening the position of financial analysts and their growing information needs have necessitated the use of new and more credible sources of information.

The audit report as culmination of the statutory audit engagement is a potential source of information. This document although it is routinely consulted by users, remains unattractive and does not constitute a major information carrier. Different factors interact in this situation.

The empirical study in the context of this paper reveals that factors related to the audit report, the auditor and users are behind the low use reserved to this document by French financial analysts.

KEY WORDS : Audit report – Auditor – Financial analysts – Use low of audit report- Explanatory factors.

INTRODUCTION

La fiabilité des supports d'informations divulgués par les entreprises ne cesse d'animer les débats avec acuité depuis l'éclatement des scandales financiers au début des années 2000¹ et la crise économique de 2008. Les affaires révélées ont généré une crise de confiance chez les utilisateurs de l'information financière. Ces derniers ne font plus confiance aux informations qui leur sont communiquées. De surcroît, ils se sentent souvent mal informés par les dirigeants des entreprises, (Frandon, 2006 ; Nejjar, 2011).

Suite à la divulgation des pratiques comptables frauduleuses opérées par certaines entreprises, la crédibilité des informations financières communiquées aux utilisateurs s'est retrouvée entachée par ces révélations. Dès lors, un scepticisme est apparu chez les utilisateurs envers les supports classiques d'information (états financiers, rapports annuels et coupures de presse). De même, la fiabilité des politiques de communication financière adoptées par certaines entreprises s'est retrouvée remise en questions suite à ces événements. Dès lors, une quête vers de nouvelles sources d'informations plus fiables s'est déclenchée.

L'audit financier (audit externe) est souvent considéré comme un mécanisme de rééquilibrage des relations entre les différentes parties d'une entreprise. Carassus et Gardès (2005) précisent que l'audit externe vient alors compléter les mécanismes de gouvernement d'entreprise. Il contribue à la réduction du déséquilibre informationnel qui oppose la direction de l'entreprise à ses actionnaires.

Pour (Ng, 1979 ; Antle, 1984), l'auditeur externe, dans le cadre de sa mission d'audit, contrôle la fiabilité des états financiers, atteste de la qualité des informations produites par les dirigeants et limite les risques de hasard moral de leur part. Dès lors la mission d'audit externe acquière une dimension plus pertinente à savoir la maîtrise des conflits d'intérêts qui opposent les dirigeants aux actionnaires (Chow et Rice, 1982).

Le rapport d'audit (désormais RA) concrétise la fin de la mission d'audit financier. De par sa nature de document légal produit par un professionnel externe et indépendant, il constitue une source d'information potentielle pour les utilisateurs (Soltani 1992 ; Ben Ammar et Vigier 2000).

Des études sont menées aussi bien en France qu'à l'échelle mondiale concernant l'utilisation du RA par des professionnels (banquiers, investisseurs, actionnaires...) dans leurs processus de prise de décisions. Le constat majeur qui émerge de ces recherches concerne la faible utilisation de ce document comme source d'information. En effet, les résultats de ces études démontrent que le RA ne fait pas partie des principales sources d'informations consultés par les banquiers dans la prise de décision d'octroi de crédits (Soltani, 1992 et 1996 ; LaSalle et Anandarajan, 1997 ; Contreras et al. (2007). De même, les analystes de crédits en France ne se basent pas sur ce document dans leurs évaluations des demandes de crédit formulées par les clients (Gonthier, 1996).

Cependant, la revue de ces études ne présente pas les facteurs pouvant aider à comprendre les causes de faible utilisation du RA. De surcroît, ce document a connu certaines réformes, aussi bien en France qu'à l'échelle mondiale, qui ont porté à la fois sur sa forme que son contenu. Cette évolution rend le RA une source potentielle d'information fiable.

¹ Les affaires Enron, Worldcom, Parmalat et Vivendi.

L'évolution récente des marchés financiers et la mondialisation des échanges entre les acteurs économiques se sont traduits par une recherche perpétuelle d'information fiable et de qualité. Cette situation a favorisé le recours à des professionnels pouvant fournir une opinion sur la santé financière des entreprises. De ce fait, la présence des Analystes Financiers (désormais AF) sur les marchés financiers se fait remarquée de plus en plus. Ces derniers se positionnent comme des acteurs majeurs de la communication financière des entreprises pouvant rassurer les utilisateurs des états financiers et garantir la qualité des informations financières divulguées.

Vu la place occupée par les AF dans le paysage financier et le potentiel informationnel du RA tel que nous l'avons défini, il advient d'analyser la perception des AF de ce document comme une source d'information. En conséquence, nous avons choisi de mener une étude empirique qualitative, via des entretiens semi-directifs, auprès d'un échantillon d'AF français.

1. LE RAPPORT D'AUDIT : UNE REVUE DE LITTÉRATURE

1.1. Cadre légal et institutionnel du RA

L'ensemble des vérifications réalisées par l'auditeur externe, dans le cadre de sa mission d'audit, débouche sur l'élaboration d'un document dans lequel il exprime son opinion sur la fiabilité des comptes contrôlés, il s'agit du RA (*figure 1*).

Le principal objectif du RA est d'informer les parties prenantes² d'une entreprise sur la sincérité, la fiabilité et l'image fidèle des comptes contrôlés par rapport au référentiel comptable applicable, Gonthier (1999).

L'émission du RA est régie par des lois et des normes d'audit aussi bien à l'échelle mondiale³ qu'en France⁴. Ces normes précisent les règles à respecter par l'auditeur dans l'expression de son opinion. Elles définissent les différentes formes que prend l'opinion de l'auditeur et édictent même la formulation que doit utiliser l'auditeur dans la formulation de son rapport. L'opinion émise par le commissaire aux comptes (désormais CAC) peut prendre l'une des trois formes suivantes: une certification pure et simple, une certification avec réserves ou un refus de certification. Les RA comportant une certification pure et simple constituent le cas le plus répandu aussi bien en France qu'à l'échelle mondiale. Certains auteurs (Asare et Wright, 2012 ; Carcello, 2012; Ciesielski et Weirich, 2012) ont analysé le contenu et les formes d'utilisation de ce type de document.

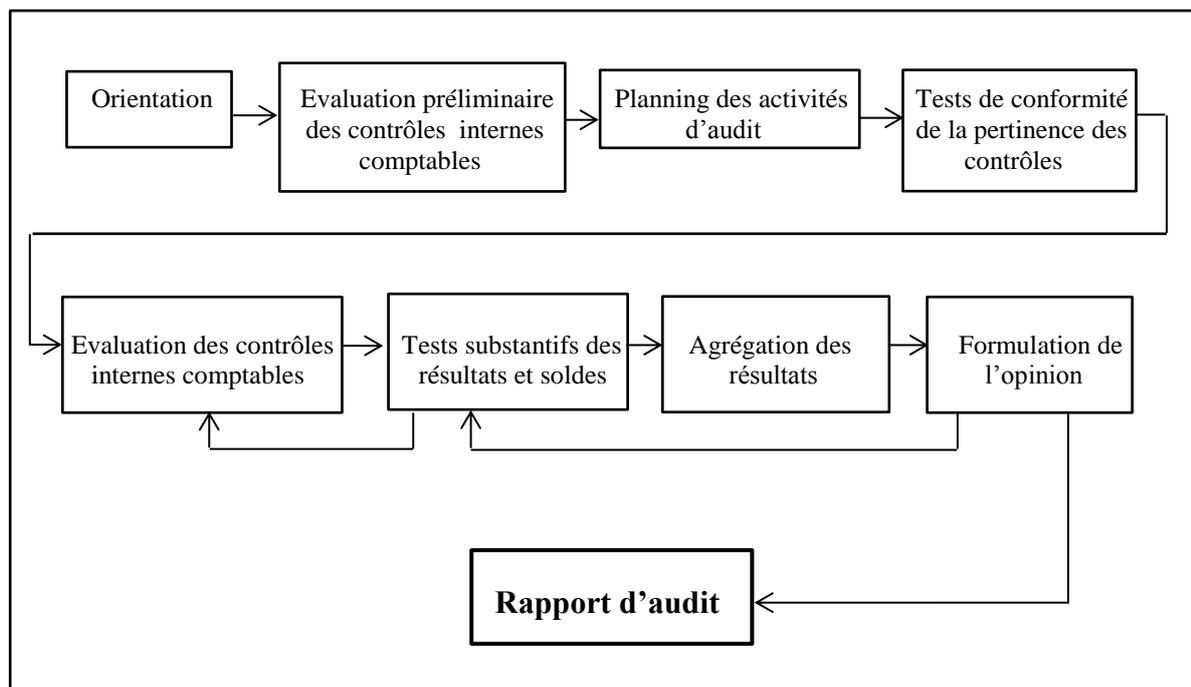
²L'ensemble des acteurs économiques qui s'intéressent à l'activité d'une organisation. Il s'agit, principalement, des actionnaires, investisseurs, Etat, analystes financiers, salariés, clients et fournisseurs.

³A l'échelle internationale, l'opinion exprimée par l'auditeur externe dans son rapport est régie par les normes internationales d'audit: International Standards Auditing 'ISA'. La norme ISA700, concerne le rapport d'audit sur les comptes annuels et consolidés.

⁴En France, la loi du 24 Juillet 1966 sur les sociétés commerciales impose aux entités répondant à certains critères de désigner un CAC. Ce dernier est tenu de présenter un rapport dans lequel il exprime son opinion sur la mission de contrôle des comptes annuels qui lui est dévolue par l'article 228 de cette loi. De même, la Norme d'Exercice Professionnelle 'NEP'700 établie par l'arrêté du 18 Juillet 2007 constitue un guide pratique pour les CAC pour l'émission de leur opinion sur les comptes contrôlés.

Le deuxième type correspond aux RA avec réserves. Ces rapports ne sont pas nombreux mais suscitent davantage l'intérêt des chercheurs notamment en ce qui concerne leur impact sur les décisions prises par les auditeurs (Houghton, 1983; Dodd et al. 1984; Dopuch et al., 1986; Chen et Church, 1996; Soltani, 1996).

Le troisième type correspond aux RA avec 'refus de certification des comptes'. Il s'agit du cas extrême traduisant l'impossibilité pour le CAC d'émettre un avis sur les comptes contrôlés.



(Source: Felix & Kinney, 1982: Research in the auditor's opinion formulation process: State of the art)

1.2. Contenu informationnel et utilité du rapport d'audit

Les recherches menées sur le RA se sont concentrées sur l'utilisation de ce document par les banquiers dans leurs processus d'octroi de crédit (Libby 1979b, Elliott, 1982, Houghton 1983, Soltani 1992 et 1996, Bessell et Anandrajan 2004). L'ensemble de ces auteurs analyse l'incidence du contenu informationnel du RA sur les décisions d'octroi de crédit prises par les banquiers. D'autres auteurs (Firth, 1978; Chow et Rice, 1982; Elliott, 1982; Citron et Taffler, 1986; Fields et Wilkins, 1991; Citron et Taffler, 2004) ont analysé l'impact des réserves exprimées par les auditeurs sur les décisions prises par les analystes financiers et les actionnaires.

En France, deux auteurs (Soltani et Gonthier) ont analysé le contenu et les formes d'utilisation du RA par des professionnels. Ainsi Gonthier (1996) analyse le contenu informationnel du RA et sa fonction communicative en se basant sur le modèle de communication de Shannon⁵.

⁵Le modèle de communication de Shannon et Weaver (1948) ou le système général de la communication.

L'auteur étudie les formes d'utilisation de ce document par les banquiers et les analystes financiers.

Soltani (1992 et 2001), observe l'incidence de la publication du RA (standard et avec réserves) sur le cours boursier d'un échantillon de sociétés françaises cotées. L'auteur constate le faible impact des RA standards sur le cours boursier des actions observées. Cependant, les opinions avec réserves produisent plutôt un impact négatif sur les actions des entreprises cotées.

Il est à noter que durant les trois dernières années, le RA a fait l'objet d'études cherchant à améliorer son contenu informationnel. Ainsi, des groupes de travail et de réflexion se sont formés au Canada⁶, en Europe⁷, en France⁸ et aux Etats Unis⁹ afin d'identifier les attentes des utilisateurs de ce document. L'ensemble de ces travaux vise une meilleure satisfaction des besoins informationnels des utilisateurs du RA.

Parmi les questions qui se posent autour de l'utilisation du RA, nous notons son rôle d'outil de réduction de l'asymétrie informationnelle subie par certaines parties prenantes de l'entreprise, Soltani (1992). L'asymétrie d'information telle que définie par Jensen et Meckling (1976) oppose les dirigeants d'une entreprise à ses actionnaires. Souvent, ces derniers se trouvent mal informés face à des dirigeants opportunistes qui essaient de tirer profit de leur avantage informationnel. Une relation qui se traduit par des coûts d'agence et entrave le fonctionnement normal d'une organisation affectant, principalement, les actionnaires et les investisseurs.

La réduction du déséquilibre informationnel nécessite l'utilisation d'outils tels que l'audit externe dont la vocation première est d'informer les utilisateurs des états financiers et les parties prenantes sur la santé financière de l'entité contrôlée, (Watts and Zimmerman, 1983; Mansi et al, 2004). Le mandat conféré au CAC pour contrôler les comptes annuels d'une entreprise vise à informer les parties prenantes sur la fiabilité de sa situation financière. Ainsi, l'audit financier se présente comme un mécanisme complémentaire de gouvernement d'entreprise (Carassus et Gardès, 2005). Il contribue à la réduction de l'asymétrie informationnelle subie par certaines parties (Adousset, 2008 ; Nejjar, 2011).

La nature de la certification émise par le CAC à la fin de la mission d'audit reflète son jugement de la santé financière de l'entreprise auditée. Le RA en tant qu'aboutissement de ce processus constitue l'unique support de communication dont dispose le CAC pour informer les parties prenantes.

A travers le rapport émis à la fin de la mission d'audit, l'auditeur contribue à la réduction du déséquilibre informationnel subi par les parties prenantes d'une entreprise et participe à l'amélioration de la communication financière des entreprises.

⁶Amélioration de la qualité de l'audit: un point de vue canadien: le modèle de rapport de l'auditeur, Mars 2012.

⁷L'Union Européenne a constitué un groupe de réflexion sur le rapport d'audit. Les premiers résultats de ce groupe ont débouché sur l'émission du rapport 'MARC' en 2011.

⁸Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes (2011), étude sur la perception de la justification des appréciations des commissaires aux comptes. Cette enquête concerne, juste la deuxième partie du rapport d'audit, telle que définie par la Norme d'Exercice Professionnel N°700 (NEP700).

⁹Le PCAOB (normalisateur américain) a commandité une enquête relative aux possibilités de révision du rapport d'audit standard.

2. LES FORMES D'UTILISATION DU RAPPORT D'AUDIT

L'utilisation du RA par certains professionnels dans leurs processus de prise de décisions a fait l'objet de certaines études aussi bien en France qu'à l'échelle mondiale. Dans le cadre de ce papier, nous commençons par une présentation de l'utilisation du RA par les banquiers et les investisseurs institutionnels. Par la suite, nous analyserons l'utilisation réservée à ce document par les AF.

2.1. Utilisation du RA par les banquiers et les investisseurs institutionnels

Le processus d'octroi des crédits bancaires répond à des critères de plus en plus stricts depuis la crise économique de 2008. Les banquiers sont devenus plus averses aux risques et multiplient les mesures pouvant les rassurer quant à la solvabilité des clients. Ainsi, ils exigent pour toute demande d'emprunt bancaire la remise des états financiers certifiés par un CAC. Cependant, l'opinion exprimée dans le RA ne constitue qu'un élément parmi d'autres que les banquiers mobilisent dans leur processus de prise de décision d'octroi de crédit, (Houghton, 1983; Soltani 1992; Gonthier 1996; Soltani 1996). La perception de l'utilité du RA par les banquiers diffère selon son contenu informationnel et plus particulièrement selon la nature de l'opinion exprimée par le CAC.

Une revue des recherches menées par (Soltani 1992 et 1996) sur le lien entre le RA et la décision d'octroi de crédit montre que les banquiers ne réagissent pas de la même façon face aux différents types d'opinions rendues par les auditeurs.

L'utilisation du RA par les banquiers est évoquée par différents auteurs (Libby 1979 (a et b); Firth 1980; Houghton 1983; Soltani 1992; Bamber et Stratton 1997; LaSalle et Anandarajan 1997). La majorité de ces études analyse l'impact des réserves formulées par l'auditeur dans son rapport, sur les décisions d'octroi de crédit prises par les banquiers et les analystes de crédit. La faible utilisation du RA par les banquiers trouve des explications dans l'architecture même de ce document et s'explique par la forme et le contenu du rapport qui ne répondent pas aux attentes des banquiers.

D'autres auteurs (Firth 1979; Gul 1987; Bamber et Stratton, 1997; LaSalle et Anandarajan, 1997) ont démontré l'impact du contenu du rapport du CAC sur le taux d'intérêt appliqué par les banquiers aux demandes de crédits. Ce taux est souvent fixé en fonction de l'ampleur des risques encourus par l'entreprise.

La revue des études que nous venons d'exposer nous permet de relever deux constats, d'abord, l'ancienneté de ces recherches réalisées, essentiellement, avant la crise bancaire et financière de 2008¹⁰. Cette crise d'envergure mondiale a provoqué des changements dans le secteur bancaire et les conditions d'octroi des crédits.

Le deuxième constat concerne la place qu'occupe le RA. Il ne constitue pas une source d'information privilégiée chez les banquiers. Il est faiblement utilisé en tant que source d'information potentielle pour les banquiers.

¹⁰C'est la seconde phase de la crise financière de 2007-2010. Elle intervient suite à la crise des 'subprimes' de 2007 et la crise économique mondiale de 2007-2009. Cette phase est marquée par la propagation d'une crise de liquidité et de confiance en plus d'un renchérissement du crédit à cause de l'augmentation du taux interbancaire à travers le monde.

Le deuxième groupe d'utilisateurs du RA comprend les investisseurs. Ces derniers se sont imposés durant les dernières années comme des acteurs majeurs de l'économie mondiale vu l'importance des transactions qu'ils réalisent sur les marchés financiers, (Bricker et Chandar, 2000; Jeffers et Plihon, 2001). Souvent, ils se trouvent mal informés et victimes d'un déséquilibre informationnel. De même, ils ne font plus confiance aux sources classiques de communication financière adoptées par les entreprises. Cette situation les a poussées à chercher de nouvelles sources d'information plus fiables. Cependant, les besoins informationnels des investisseurs varient selon leurs profils, soit des investisseurs individuels ou des investisseurs institutionnels¹¹. Au niveau de ce paragraphe, nous nous intéressons aux investisseurs institutionnels vu leur poids économique et l'intérêt qu'ils accordent aux sources d'informations qu'ils utilisent, Benkraiem (2007). De surcroît, ce sont les investisseurs institutionnels qui mandatent les AF pour évaluer les situations financières des entreprises qui les intéressent vu qu'ils sont plus susceptibles d'utiliser le RA.

Il faut noter que très peu de recherches sont menées sur l'utilisation du rapport du CAC par les investisseurs dans leur processus de prise de décisions d'investissement. Souvent, ce sont les certifications des comptes avec réserves qui intéressent les auteurs (Firth, 1978; Ben Ammar et Vigier 2000; Asare et Wright 2012). Ces auteurs analysent l'impact des réserves formulées sur l'utilisation du RA dans la prise des décisions d'investissement et concluent que l'impact des réserves varie en fonction de leur type et l'incidence qu'ils ont sur la situation financière de l'entreprise.

Récemment aux Etats Unis, conscient du poids des investisseurs dans le paysage économique et financier, le PCAOB¹² a lancé un projet de réforme du RA standard¹³. Ce projet vise l'amélioration du contenu du rapport émis par l'auditeur et l'adaptation de son contenu aux attentes des utilisateurs. Différents auteurs (Asare et Wright 2012; Carcello 2012; Church et Shefchik 2012; Ciesielski et Weirich 2012) ont réagi au lancement de ce projet en menant des recherches sur ce type de rapport. Ces études tentent d'identifier les attentes des investisseurs américains du RA et souhaitent proposer des pistes d'amélioration inspirées des réponses collectées.

L'ensemble des études présentées approuvent la faible utilisation du RA par les investisseurs dans leur processus décisionnel. Il s'agit de déceler les différents facteurs pouvant expliquer la réticence de ces acteurs envers le rapport du CAC.

¹¹Ce terme est utilisé pour désigner, principalement, les banques, les compagnies d'assurance, les caisses de retraite, les 'FCP' ou les SICAV¹¹. L'activité principale des investisseurs institutionnels consiste dans la gestion des portefeuilles de fonds investis et l'acquisition des actions proposées à la vente par les entreprises sur le marché financier.

¹²Public Company Accounting Oversight Board (PCAOB) est un organisme américain chargé de superviser les audits des entreprises publiques afin de protéger les intérêts des investisseurs et promouvoir l'intérêt public dans la préparation de rapports d'audit informatifs, précis et indépendants.

¹³Standard Audit Report: SAR.

2.2. Utilisation du RA par les AF français

2.2.1. Sources d'informations utilisées par les AF

Les AF sont de plus en plus présents dans le paysage financier comme acteurs influents suite aux scandales financiers des années 2000 et la crise de 2008. Les premières apparitions de ces acteurs remontent à la fin des années 1980 au temps de la bulle Internet. Selon Bayle et Schwartz (2005) 'les années 1990 furent même qualifiées d'ère des analystes'.

En France, malgré l'existence d'un organisme¹⁴ rassemblant les professionnels de l'analyse financière, le métier d'AF est resté peu réglementé jusqu'à l'apparition de la Loi de sécurité financière (LSF) du 1^{er} août 2003 qui a donné pour la première fois une définition¹⁵ au métier d'AF (Saghroun, 2003; Bayle et Schwartz, 2005; Bessière et Shatt, 2011). Ainsi, la profession s'est autorégulée, principalement, par le biais de son code de déontologie qui fixe les règles et les pratiques professionnelles que doit suivre tout AF. Cependant, durant les dernières années le métier d'AF a enregistré une orientation vers des missions commerciales. La forte exposition des AF aux fluctuations du marché boursier a abouti à des parcours professionnels différenciés (Benchemam, 2009).

La typologie du métier d'AF s'organise selon deux axes: le premier axe oppose les analystes actions aux analystes crédit, alors que le second axe différencie les analystes «sell-side» de leurs homologues «buy-side», (Saghroun et Eglem, 2008). C'est cette deuxième classification qu'on retrouve plus couramment dans les recherches conduites par certains auteurs (Sranon-Boîteau, 1998; Garcia, 2001; Mazet, 2001; Chambost, 2007; Benchemem, 2009). Une classification qui s'opère selon la nature de l'activité de l'AF et son positionnement sur le marché financier. Ainsi, les AF sell-side, se positionnent du côté des vendeurs. Ils interprètent les données comptables, financières et stratégiques et formulent des recommandations de vente ou d'investissement (Chambost, 2008)¹⁶.

Les AF buy-side sont souvent employés par une société de gestion ou un investisseur institutionnel. Leur rôle consiste à centraliser et organiser la diffusion des informations fournies par les Sell-Side ainsi que de conseiller les investisseurs (les gérants des sociétés de gestion d'actifs, FCP, SICAV..) dans leurs décisions d'investissement.

Dans le cadre de ce papier, nous avons choisi d'étudier la perception des AF quant à l'utilité du RA et la place qu'il occupe dans leur mission d'analyse financière. L'échantillon que nous avons interrogé est composé de plusieurs profils d'analystes avec une concentration sur le profil des AF buy-side.

¹⁴Société Française des Analystes Financiers 'SFAF'.

¹⁵L'analyste financier: «exerce une activité d'analyse financière toute personne qui, à titre de profession habituelle, produit et diffuse des études sur les personnes morales faisant appel public à l'épargne, en vue de formuler et de diffuser une opinion sur l'évolution prévisible desdites personnes morales et, le cas échéant, sur le prix des instruments financiers qu'elles émettent».

¹⁶'Les analystes financiers dits «sell-side» sont employés par les sociétés de courtage, qui réalisent les transactions pour le compte d'investisseurs, généralement des sociétés de gestion. Au sein des sociétés de courtage, les conclusions des analystes sell-side sont communiquées, sous une forme très concise, aux vendeurs, chargés de les diffuser aux clients actuels ou potentiels. Lorsque un intérêt est manifesté, les analystes sell-side présentent leur analyse au cours d'entretiens avec les gérants de fonds et/ou les analystes dits «buy-side», conseils de ces derniers' (Chambost, 2010).

Le développement du métier d'AF en France, intervient dans un contexte caractérisé par un manque de confiance des utilisateurs des états financiers envers les politiques de communication financière des entreprises. La crise de confiance qui a ébranlé les actionnaires et les investisseurs, doublés d'un accroissement de l'asymétrie informationnelle bénéficiant aux détenteurs des avantages informationnels, ont accentué le déséquilibre informationnel dans les entreprises, Bessière et Schatt (2011). Dès lors, le recours à des mécanismes de réduction de ces formes d'asymétrie s'impose notamment l'intervention de professionnels externes pouvant rassurer les utilisateurs tels que les analystes financiers et les CAC.

La mission d'analyse financière conduite par les AF est définie par Cohen (1997) comme étant «un antidote aux asymétries informationnelles, un modérateur des tentations opportunistes auxquelles les dirigeants sont exposés et un réducteur du risque moral qui affecte les investisseurs». Dès lors, l'AF joue le rôle de réducteur du déséquilibre informationnel subi par les parties prenantes d'une organisation, plus particulièrement, les investisseurs, offrant plus de transparence sur la situation financière d'une entreprise.

L'une des principales missions des AF est d'aider les investisseurs à choisir les meilleurs actifs ou les catégories d'actifs qui leur conviennent, (Bessière et Schatt, 2011). Les travaux d'analyse financière doivent permettre aux investisseurs de mieux connaître la nature des risques encourus en réalisant un investissement et de les aider à choisir le taux de rentabilité le plus élevé.

Schwartz et Bayle (2005) précisent que «*l'activité des AF peut être segmentée en trois grandes tâches: le recueil des informations générales, économiques, financières et spécifiques sur les sociétés suivies; l'analyse et l'utilisation de ces données dans des modèles de prévision afin d'élaborer un objectif de cours (target price), des recommandations associées et la présentation de ces travaux aux clients (investisseurs, gestionnaires, buy-side)*». L'ensemble des activités que l'AF est tenu d'accomplir nécessite le recours à des sources d'informations diversifiées et de qualité.

Les sources d'informations utilisées par les AF font l'objet de plusieurs études (Allioualla et Laurin 2002; Saghroun 2003; Chambost 2007; Saghroun et Eglem 2008; Benchemam 2009; Chambost 2008). Ces auteurs identifient la nature des informations utilisées par les analystes dans le cadre de leurs analyses ainsi que la préférence dont bénéficient les informations comptables et financières.

Labéguore (2002) expliquent que les sources d'information en provenance de l'entreprise sont les plus utilisées lors d'une introduction en Bourse (dossier d'introduction, rapport annuel, relations avec les dirigeants), ce qui est compréhensible, mais relativise l'objectivité de l'analyse financière si ces sources ne sont pas confrontées à d'autres informations.

2.2.2. Utilisation du RA dans les missions d'analyses financières

L'utilisation du RA par les AF n'a pas suscité beaucoup d'études aussi bien à l'échelle mondiale que nationale contrairement aux autres sources d'informations. En France, Soltani (1992 et 1996) et Gonthier (1996) ont exploré l'impact du RA sur les missions d'analyse accomplies par les AF.

Selon Soltani (1992), malgré l'intérêt général des études menées dans le contexte anglo-saxon (Libby, 1979b; Bamber et Stratton, 1997; LaSalle et Anandarajan, 1997; Carcello, 2012) et les modèles statistiques utilisés par ces auteurs, les résultats de ces travaux ne peuvent pas être transposés au contexte français. En effet, les différences culturelles, sociales et économiques entre le modèle anglo-saxon et le modèle français rend nécessaire la conduite d'une recherche dans le contexte local.

L'étude empirique réalisée par Soltani (1992) est menée via un questionnaire envoyé à 350 AF français. Cette étude n'a pas suscité beaucoup d'intérêts (32 réponses positives) ce qui rend les résultats obtenus peu représentatifs. Ce biais de représentativité de l'échantillon interrogé est soulevé aussi dans l'étude de Gonthier (1996). L'enquête réalisée auprès de 300 AF français travaillant, exclusivement, dans des établissements bancaires et des assurances a permis de collecter un faible taux de réponse positive (15%).

Les principaux constats qui émergent des études de Soltani (1992 et 1996) et Gonthier (1996) concernent l'importance relative du RA comme source fiable d'information. D'autres documents tel que les états financiers (principalement le bilan et le compte de résultat) et les informations économiques et sectorielles constituent les sources d'informations les plus consultées par les AF, (Soltani, 1996).

Bien que l'opinion du CAC ne soit pas une source principale d'information, elle constitue une source fiable que les AF utilisent pour compléter leur analyse. Selon Gonthier (1996) «...en ce qui concerne le rapport du CAC, les AF le demandent de manière assez systématique (73% des professionnels interrogés) pour les entreprises dont ils sont amenés à examiner la santé financière». Sachant que les principales sources d'informations mobilisées par les AF se concentrent sur les entretiens réalisés avec la direction, les informations boursières, les cotations de la Banque de France et les agences de notation. De même les AF utilisent les éléments prévisionnels concernant le plan de financement, les investissements, les résultats des sociétés (Soltani, 1992).

Pour Soltani (1992) et Gonthier (1996), le faible recours des AF au RA peut s'expliquer par la forme de ce document ainsi que son contenu informationnel qui ne répondent pas aux exigences des utilisateurs des informations comptables et financières. Toutefois, le RA avec réserves suscite plus d'intérêts même si l'impact des réserves formulées par le CAC n'est pas le même chez tous les professionnels. Un intérêt particulier est accordé aux réserves de type 'incertitude' qui sont considérées par les AF comme étant les plus graves. Tandis que les réserves de type 'limitations' sont perçues comme étant les moins graves (Soltani, 1996).

Les études présentées ci-dessus interviennent avant l'évolution du métier d'AF et la réforme du RA en France. Ce document a fait l'objet d'une première réforme initiée par la CNCC en 1995. Par la suite, des nouvelles normes relatives à l'émission du RA sont introduites en 2003¹⁷. La dernière réforme du rapport d'opinion du CAC date de 2007¹⁸ avec l'introduction des NEP 700 et 705.

¹⁷Norme N°2-601-CNCC: 'Rapport général sur les comptes annuels' et norme N°2-602-CNCC: 'Rapport sur les comptes consolidés' de 2003.

L'ensemble de ces transformations se sont traduits par des nouveautés touchant à la fois la nature de l'opinion exprimée par le CAC, les réserves qu'il peut émettre et la structure même du RA.

Ces mutations rendent nécessaire la réalisation d'une étude dans le contexte français relative au RA sous sa forme actuelle et le nouveau statut des AF. En conséquence, nous avons conduit une étude empirique qualitative auprès d'un échantillon d'AF français appartenant à différents secteurs d'activité. L'objectif de ce travail est de comprendre comment les AF perçoivent-ils le RA ? Et quelles sont les causes de la faible utilisation de ce document comme source d'information ?

3. PLACE DU RA DANS LES MISSIONS D'ANALYSE DES AF FRANÇAIS: METHODOLOGIE DE LA RECHERCHE

Le travail empirique conduit dans le cadre de cette étude s'inscrit dans une démarche qualitative fondée sur des entretiens semi-directifs réalisés auprès d'un échantillon d'AF et des conseillers en investissement financier.

3.1. Une étude empirique avec une orientation qualitative

Selon Guba et Lincoln (1994), l'approche de collecte des données à retenir dans un travail de recherche dépend de la nature de l'étude réalisée ainsi que l'objectif de cette recherche. Nous nous fixons comme point de repère l'objectif de notre recherche: que voulons-nous produire comme type de connaissance?

L'étude que nous réalisons à un double objectif: comprendre la perception de l'utilité du RA par les AF et la place qu'il occupe dans leurs missions d'analyse. Par la suite, recenser les facteurs pouvant expliquer la faible utilisation du RA comme source d'information. La finalité de ce travail nous a confortés dans le choix de l'approche qualitative pour mener l'étude empirique. Cette démarche a pour mission de repérer des similitudes et des différences entre les contextes pour donner un sens aux situations, Wacheux (1996). C'est le sens et la valeur accordé par les AF au RA que nous souhaitons recenser à travers ce travail de recherche. De même, vu la nature de l'échantillon d'AF mobilisé (différents profils), la méthode qualitative s'avère la mieux adaptée pour répondre à notre objet d'étude. Pour Seghroun (2003) les analystes financiers exercent leur métier dans des contextes différents. Or, la démarche qualitative permet la prise en compte des spécificités des personnes interrogées.

¹⁸Cette norme d'exercice professionnel a été homologuée par arrêté du 18 juillet 2007 publié au J.O. n° 174 du 29 juillet 2007. La NEP 700 est applicable aux rapports relatifs aux comptes annuels et consolidés des exercices ouverts à compter du 1er janvier 2008. Elle remplace les normes 2-601 «rapport général sur les comptes annuels» et 2-602 «rapport sur les comptes consolidés» du référentiel normatif CNCC de juillet 2003.

3.2. Méthode de collecte des données: des entretiens semi-directifs

Pour Quivy et Campenhoudt (2006) «...Les entretiens vont permettre d'ouvrir des pistes de réflexion, d'élargir les horizons de lecture, de les préciser et de prendre conscience des dimensions et des aspects d'un problème auxquels le chercheur n'aurait sans doute pas pensé spontanément». Le principal atout des entretiens c'est la possibilité d'obtenir différentes réponses pour chaque question/item étudié selon le nombre des personnes interrogées. Ces réponses sont spécifiques à chacun et reflètent sa propre perception des phénomènes et sujets étudiés.

Le choix de l'entretien laisse plus de marge à l'interviewé pour livrer sa propre vision du phénomène étudié et par conséquent comprendre les facteurs pouvant expliquer certains comportements ou positions. Quivy et Campenhoudt (2006) précisent que sous leurs différentes formes, les méthodes de l'entretien se distinguent par la mise en œuvre des processus fondamentaux de communication et d'interaction humaine. Correctement mis en valeur, ces processus permettent au chercheur de retirer de ses entretiens des informations et des éléments de réflexion très riches et nuancés». Le choix du type d'entretien à retenir se trouve ainsi conditionné par l'objet de la recherche et les résultats attendus par le chercheur.

Pour l'étude empirique que nous réalisons, le choix a porté sur des entretiens individuels de type semi-directifs.

3.3. Échantillon et déroulement de l'étude empirique

L'étude empirique menée porte sur les entretiens réalisés avec des AF et des Conseillers en Investissement Financiers (désormais CIF). L'échantillon retenu regroupe 31 professionnels (tableau 1). Il se compose de 25 AF et 06 CIF.

Pour les AF, trois profils sont retenus à savoir, des AF sell-side (03), des AF buy-side (19) et des AF en entreprises (03). Pour les CIF, il s'agit de professionnels indépendants qui fournissent des prestations de conseils à des investisseurs, principalement, dans le cadre d'opérations de fusions et d'acquisitions.

Le choix d'interroger des profils hétérogènes d'AF se justifie par la volonté de garantir une meilleure représentativité des résultats collectés (tableaux 2 et 3). Toutefois, une préférence est accordée aux AF buy-side (61% des professionnels interrogés) qui réalisent des analyses et fournissent des prestations de conseil, principalement, dans le cadre d'opérations d'acquisition pour le compte d'investisseur institutionnel.

La construction de l'échantillon, s'est faite en plusieurs étapes: D'abord une première prise de contact par voie électronique à travers l'envoi de courriels électroniques à différents professionnels. Cette première démarche n'a pas permis de recueillir un taux de retour significatif.

De même, les tentatives de prise de contact avec la SFAF¹⁹ n'ont pas abouti malgré la multitude de démarches accomplies. L'accès à l'annuaire des AF demeure réservé exclusivement aux membres de l'association. De ce fait, nous avons opté pour une prise de

¹⁹ Société Française d'Analyste Financiers 'SFAF'

contact directe en passant par des associations, via des recherches sur le web et en ayant recours à des réseaux de professionnels qui nous ont facilité les prises de contacts avec les professionnels.

Les différentes démarches entreprises ont permis de contacter environ 270 professionnels et mener 31 entretiens semi-directifs, soit un taux de réponse positive d'environ 11.50%. Ce taux bien que faible demeure en cohérence avec la nature de l'étude menée et s'explique par les clauses de confidentialités qui régissent l'activité des AF et des CIF.

Profil	AF Buy Side	AF Sell Side	AF en entreprise	CIF	Total
Nature de l'entretien	Entretiens: -Téléphoniques -En face à face -Via skype	Entretiens: -En face à face -Téléphoniques	Entretiens: -En face à face -Téléphoniques	Entretiens: -Téléphoniques -En face à face -Via skype	***
Nombre d'interviewés	19	03	03	06	31
Sexe de l'interviewé	Homme: 15 Femme: 04	Homme: 03 Femme: 00	Homme: 02 Femme: 01	Homme: 04 Femme: 02	Homme: 24 Femme: 07
Pourcentage	61.30%	9.70%	9.70%	19.30%	100%

Tableau 2.1 Profils des AF et CIF interrogés

Secteur d'activité	Banque et assurances	Industriel	Conseils	Autres	Total
Nombre	05	04	19	03	31
Pourcentage	16%	13%	61%	10%	100%

Tableau 2.2. Secteur d'activité des interviewés

Nombre d'années d'expérience	Moins de 5 ans	Entre 5 et 10 ans	Plus que 10 ans	Total
Nombre	05	17	09	31
Pourcentage	16%	55%	29%	100%

Tableau 2.3. Expérience professionnelle des interviewés

L'enquête menée auprès de l'échantillon sélectionné a pris la forme d'entretiens individuels semi-directifs d'une durée moyenne de 45 min. Le déroulement de ces entretiens s'est fait selon trois méthodes: lors d'entrevues en face à face, des conversations téléphoniques ou via Skype. La quasi-totalité des entrevues réalisées a été enregistrée ce qui a facilité le traitement des données recueillies.

La conduite des entretiens s'est faite en se basant sur un guide d'entretien (*annexe 1*) établi au préalable selon les thèmes identifiés à travers la revue de littérature et les objectifs de cette étude. Ce guide d'entretien sert de trame pour la conduite de nos entrevues et pour garantir l'homogénéité des interviews réalisées.

3.4. Traitement des données collectées

Les enregistrements d'entretiens réalisés ont fait l'objet d'une retranscription manuelle. Une analyse du contenu de l'ensemble des données collectées a été faite. Nous avons commencé notre traitement par une lecture flottante de la retranscription intégrale des entrevues réalisées.

Par la suite nous avons eu recours au logiciel de traitement des données qualitatives, Nvivo (version 10) pour finaliser l'analyse des données collectées. Au début, une identification des principaux 'nœuds'²⁰ qui seront utilisés dans le traitement des données, est faite. Ces nœuds correspondent aux principaux thèmes évoqués lors des entretiens et autour desquels notre étude empirique est construite.

4. PERCEPTION DE L'UTILITÉ DU RA PAR LES AF ET CAUSES DE SA FAIBLE UTILISATION

Le degré d'utilité accordé par les professionnels interviewés au RA dépend de leur perception du contenu informationnel de ce document. De même, cette perception varie selon le statut de chacun. Pour Guba et Lincoln (1994): 'Il n'existe pas une perception unique du résultat par les AF, mais des perceptions multiples qui sont le produit de constructions mentales individuelles ou collectives et qui sont susceptibles d'évoluer au cours du temps'.

Le traitement des données recueillies a permis de recenser la perception de la valeur du RA par les AF. De même, nous avons identifié les principaux facteurs pouvant expliquer la faible utilisation du RA dans les missions d'analyses financières.

Les résultats obtenus sont présentés en deux temps: d'abord, nous exposons la perception des AF de l'utilité du RA comme source d'information. Par la suite, nous présenterons les principaux facteurs pouvant expliquer la faible attractivité de ce document.

4.1. Perception de l'utilité du RA par les AF français

La perception de l'utilité du RA dépend du profil de l'interviewé, de son activité principale et de la structure à laquelle il appartient (AF en entreprise ou métier libéral). De même, le positionnement de l'analyste (sell-side ou buy-side) influence sa perception de l'utilité du RA.

²⁰Un nœud est un ensemble de références sur un thème, un lieu, une personne ou tout autre sujet particulier. Le traitement des données collectées consiste à rassembler des références en consultant des sources, telles que des entretiens ou des groupes de réflexion, et en organisant les informations recueillies au sein de nœuds pertinents: ce processus s'appelle l'encodage.

Il incombe de rappeler que la pratique de l'analyse financière dans les services financiers des entreprises industrielles ou commerciales peuvent revêtir certaines différences par rapport à l'exercice de cette activité dans les compagnies d'assurance ou sous forme d'activité libérale.

Le principal constat qui émerge des entretiens réalisés concerne la perception du RA par les AF comme un outil de confirmation des états financiers, dépourvu d'un réel apport informationnel.

L'opinion exprimée par le CAC dans son rapport apparaît alors comme une simple validation des comptes annuels qui vient confirmer les comptes annuels. Dès lors, la valeur du RA se limite à la part de légitimité acquise par l'entreprise en recevant la validation de ses comptes par le CAC. (AF.12, AF buy-side): *'...le RA ne constitue pas une source majeure d'information dans nos missions d'analyses...on demande ce document mais nous ne le considérons pas comme une source principale d'information...il s'agit plutôt d'un outil de confirmation des autres informations mises à notre disposition...'*

De par sa nature de document obligatoire, l'utilité du RA chez les AF ne dépasse pas son caractère formel puisqu'il constitue une obligation qui s'impose aux sociétés qui répondent à certains critères.

Bien que les avis de tous les professionnels interrogés s'accordent sur la faible utilité du RA et la pauvreté de son contenu informationnel, nous constatons que leurs perceptions de la valeur de ce document varient selon la nature de l'opinion qu'il contient. Un intérêt particulier est accordé aux RA comportant des réserves. Dans ce sens, tous les professionnels interrogés considèrent les RA avec réserves comme un facteur déclencheur qui les incitent à approfondir leurs analyses et les pousse à comprendre les facteurs ayant conduit le CAC à émettre ces réserves. Cependant les réserves formulées par le CAC ne produisent pas le même effet chez tous les AF. L'interprétation de cette information varie selon la nature de la réserve formulée (réserve pour désaccord ou pour limitation) et le profil de l'AF.

De même, l'intérêt accordé aux réserves exprimées dans le RA se trouve tributaire de l'impact qu'elles peuvent avoir sur la mission d'analyse financière à réaliser. Selon (AF.08, sell-side), *'C'est vrai que nous n'accordons pas le même intérêt à toutes les réserves et nous sommes conscients qu'elles n'ont pas toutes le même impact sur la santé financière de l'entreprise. Souvent on distingue les RA avec une certification pure et simple de ceux comportant des réserves. Dans ce même ordre d'idée, on distingue les rapports avec réserves selon la nature de celle-ci...'*

Concernant la perception du RA comme source d'information pour les travaux d'analyse financière, les AF et CIF interrogés affirment que ce document ne fait pas partie des principales sources qu'ils utilisent dans leurs travaux d'évaluation. Il s'agit plutôt d'un élément de confirmation, dépourvu de tout apport informationnel. Cette perception du faible apport informationnel du RA est notifiée par Soltani (1996) dans le cadre d'une enquête réalisée auprès d'un échantillon d'AF français. Ces derniers affirment que l'opinion du CAC occupe la troisième place parmi les sources d'information, derrière les états financiers et les informations sectorielles.

A travers l'étude empirique réalisée, nous constatons que l'appréhension de la valeur et l'utilité du RA diffère selon le statut des analystes interrogés: les AF sell-side accordent moins d'intérêt à ce document que les AF buy-side. Ces derniers sont souvent à la recherche

d'information pouvant les rassurer sur la santé financière et l'authenticité des informations communiquées par les entreprises dans lesquelles ils souhaitent investir. Cependant, les AF sell-side, privilégient les supports d'information mettant en exergue la santé financière de leur 'clients'. Cette divergence entre AF s'explique par le profil et la position occupée par chacun d'entre eux.

4.2. Causes de la faible utilisation du RA

Le deuxième axe de cette étude empirique qualitative concerne les causes de la faible utilisation du RA par les AF et les CIF. Différents facteurs, de natures différentes, interagissent dans cette situation. Nous avons choisi de regrouper les causes de la faible utilisation du RA en trois catégories: des facteurs liés au RA, des facteurs liés à la personne de l'auditeur qui émet le RA et des facteurs liés à la connaissance du processus global d'audit qui conduit à l'émission du RA.

4.2.1. Facteurs liés à la forme du RA

L'expression de l'opinion du CAC dans son rapport est régie par la norme NEP 700 en France et la norme ISA 700 à l'échelle mondiale. Ces normes constituent un modèle que le CAC est tenu de suivre dans l'élaboration de son rapport. L'opinion rendue à la fin de la mission d'audit doit répondre à un certain formalisme que l'auditeur est tenu de respecter. Ce formalisme bien qu'utilisé par les auditeurs pour minimiser leur exposition aux risques fait l'objet de diverses critiques. Il se trouve parmi les principales causes de la mauvaise perception du RA par les utilisateurs.

A travers l'ensemble des entretiens menés, nous constatons que le caractère formel du RA constitue une entrave à son utilisation. Ce constat concerne principalement les RA standards pour lesquels les CAC expriment une opinion pure et simple sans réserves ni observations. Les auditeurs utilisent alors un modèle standard édicté par la NEP 700 pour exprimer leur opinion. Selon l'un des analystes interrogés, (AF. 18, AF sell-side): *'...je trouve que les rapports d'audit se ressemblent beaucoup...on a l'impression que c'est du copier-coller...souvent, il n'a pas une grande différence entre les RA de deux entreprises différentes, surtout quand il s'agit de rapport standard....'*

Ce formalisme des RA est évoqué dans les travaux de Soltani (1992) et Gonthier (1996 ; 2001) qui précisent que la forme simpliste et standard du RA se présente comme un frein à son utilisation. Ces deux études menées dans le contexte français sont réalisées avant la réforme du RA par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes 'CNCC' en 1995. Une réforme dont l'objectif était de moderniser le RA et d'accroître son attractivité. Cependant, les résultats obtenus confirment que la forme du RA demeure un obstacle devant sa pleine utilisation et ne satisfait pas les AF et les CIF français.

De même, l'absence de vision propre de l'auditeur sur les comptes qu'il contrôle s'avère être un frein à son utilisation. L'auditeur exprime son opinion à travers des standards définis qu'il doit appliquer à toutes les entreprises abstraction faite de la taille de celle-ci, de sa structure ou de son secteur d'activité.

Il faut noter que le CAC est tenu d'une obligation de non immixtion dans la gestion de l'entité qu'il contrôle. Cette obligation lui interdit toute interprétation personnelle des comptes contrôlés. Cependant, certains AF interrogés affirment que le CAC doit enrichir son rapport avec plus d'informations pouvant éclairer davantage les utilisateurs dans la lecture de son rapport.

Un autre constat émerge de notre enquête; certains AF et CIF (5 cas) affirment ne pas lire le RA en entier. Ils se limitent à la première partie relative à l'opinion de l'auditeur et considèrent les rapports sans réserves comme étant dépourvus de tout contenu informationnel.

La perception de l'absence de valeur informationnelle dans les RA standards est évoqué par certains auteurs aux Etats Unis (Asare et Wright, 2012; Carcello, 2012; Ciesielski et Weirich (2012). Ces études interviennent suite au projet lancé par le PCAOB cherchant à identifier les attentes des investisseurs américains du RA standard et pallier à l'absence de contenu informationnel dans ce type de rapport.

Nonobstant, la forme du RA ne constitue pas le seul facteur pouvant expliquer sa faible utilisation par les professionnels de l'analyse financière. D'autres facteurs endogènes et exogènes à ce document contribuent au degré de son utilisation par les utilisateurs.

4.2.2. Facteurs liés au contenu du RA

Souvent les utilisateurs de l'information comptable et financière blâment la faiblesse voir l'absence de contenu informationnel dans le RA. Ce document est perçu comme un complément des états financiers et sans grande utilité. Il ne fait pas partie des principales sources d'informations mobilisées par les utilisateurs pour la prise de décisions Soltani (1992 et 1996).

Le manque d'attractivité du RA et la faible utilisation qui lui est réservée par les utilisateurs trouvent certains éléments de réponses dans les entrevues que nous avons réalisées. Le principal reproche formulé à l'encontre de ce document concerne l'absence d'apport informationnel. Le RA tire sa légitimité de son aspect légal, mais ne dispose pas d'informations utiles pour les professionnels interrogés. Les critiques formulées à l'encontre du RA touchent plusieurs facettes de ce document, ainsi la nature rétrospective de ce document qui valide les comptes d'un exercice clôturé se trouve derrière le faible intérêt qui lui est accordé par les AF et CIF. Ces derniers privilégient les informations prospectives capables de les renseigner sur la stratégie et les perspectives futures de leur client. Selon (AF 29, CIF) «...la lecture du RA ne me permet pas de mieux comprendre la situation financière de l'entreprise...je trouve que l'avis formulé par l'auditeur est une simple validation des informations données dans les états financiers...à partir de là, je me demande qu'elle est l'utilité de ce document?... me concernant, le RA ne fait pas partie des principaux documents que je consulte au quotidien dans mon activité de conseil...».

Les informations contenus dans le RA, telles que définies par la NEP 700, ne fournissent pas d'informations sur le processus ayant conduit le CAC à émettre son opinion sur les comptes annuels. Cette opacité qui entoure le déroulement de la mission d'audit renforce le décalage dans la perception du message d'audit transmis par l'auditeur à travers son rapport. Ce décalage plutôt connu sous l'appellation 'Audit Expectation Gap' (AEG) est apparu dans les pays anglo-saxon et a fait l'objet de certaines études (Schelluch et Gay, 2006; Church et al., 2008; Gold et al. 2012).

En France, des auteurs (Albouaini, 2011; Compernelle 2011; Caussimont et al. 2013) analysent l'existence de cet AEG dans le contexte français. Ils ont identifié les principaux facteurs à l'origine de ce décalage à savoir la formation, l'indépendance et la compétence des CAC et le degré de connaissance du travail accompli dans une mission d'audit. Cependant, le RA demeure le principal élément en cause du décalage soulevé dans la transmission du message d'audit. Son contenu informationnel s'avère être en deçà des attentes des utilisateurs.

L'absence ou la faiblesse des informations relatives au déroulement du processus d'audit et la méconnaissance du degré d'implication des auditeurs dans le travail de contrôle des comptes annuels réduit le RA à une simple formalité légale et une validation des comptes annuels.

4.2.3. Facteurs liés à l'auditeur

Le manque d'attractivité et la faible utilisation du RA comme source d'information s'expliquent par des facteurs inhérents à ce document, mais aussi à travers les aspects relatifs à la personne de l'auditeur telle que le degré de son indépendance ou sa compétence.

L'indépendance des CAC dans la conduite de leur mission d'audit fait partie des thèmes évoqués dans notre enquête. Bien que la majorité des interviewés (65%) pensent que les auditeurs sont plutôt indépendants, cette indépendance n'est pas totalement acquise.

Selon les affirmations des professionnels interrogés, les auditeurs sont susceptibles d'être influencés par leurs clients. Ainsi, l'enjeu financier de la mission et la relation auditeur-audité sont les principaux facteurs qui interagissent dans la perception de l'indépendance des auditeurs.

Souvent l'aspect financier est mis en avant dans les questions se rapportant à l'indépendance des auditeurs. En effet, vu que le CAC est payé par le client dont il vérifie les comptes, cela constitue une source de dépendance financière au regard des utilisateurs. L'impact de l'intérêt financier de la mission d'audit sur le CAC et son indépendance est soulevé par certains auteurs (Antole, 1984; Richard, 2006; Hottejindre et Lesage, 2009; Loyer, 2006) qui démontrent l'existence d'un certain conflit d'intérêts généré par la dépendance financière du CAC et qui est susceptible d'influencer son opinion.

Pour certains AF et CIF interrogés (11 cas) l'opinion d'auditeur sur les comptes contrôlés, avant d'être publiée dans son rapport, fait l'objet d'une négociation avec le directeur financier ou le comité d'audit de l'entité contrôlée. Par conséquent, cette concertation avec les dirigeants de l'entreprise affaiblit la valeur du RA. Pour Compernelle (2009), il existe un jeu de pouvoir entre les administrateurs d'une entité, sa direction financière et le CAC. L'auteur explique que ces jeux de pouvoirs seraient à la fois sources de contraintes, de réassurance et d'opportunités pour les CAC dans leur quête d'indépendance.

Certains professionnels interviewés affirment que l'abondance des RA comportant une certification pure et simple et la rareté des rapports avec réserves, peut s'expliquer par le lien financier qui empêche l'auditeur d'être critique envers ses clients et d'émettre des réserves. D'autant plus qu'il risque de voir son mandat non renouvelé à la suite d'une opinion non favorable aux intérêts de son client. Selon l'un des interviewés, (AF. 17-AF buy-side): *'...C'est un peu difficile de se prononcer sur la question de l'indépendance des CAC. D'une façon naïve, on peut dire qu'ils sont indépendants, surtout au vu des lois et normes en la matière....après dans la pratique, il faut reconnaître que les entreprises sont intéressées, plutôt, par un auditeur qui valide leurs comptes et préserve leur image auprès des*

utilisateurs...sachant que les entreprises ne sont pas prêtes à divulguer leurs données confidentielles à un auditeur différent chaque année. Donc, il y a une relation de confiance qui se crée entre les deux parties... après, je pense qu'au-delà d'un certain nombre d'années, il est difficile pour le CAC d'être totalement indépendant...il subit une certaine influence même indirectement ou inconsciemment'.

Le conflit d'intérêts des auditeurs, généré par une dépendance financière est longtemps utilisé à l'encontre des CAC en France pour critiquer la fiabilité des opinions qu'ils émettent à la fin de leur mission. Richard, (2003) évoque le conflit d'intérêt des CAC français et l'instauration de la LSF en 2003 comme un mécanisme pouvant réduire ce conflit et accroître la confiance dans les opinions émises par le CAC.

De même, l'indépendance mitigée des CAC est étudiée par d'autres auteurs (Porter et Gowthorpe 2001; Albouaini 2011; Caussimont et al. 2013) comme un facteur pouvant expliquer l'existence d'un décalage entre le CAC et les utilisateurs dans la perception du message transmis par l'auditeur, un phénomène connu sous l'appellation 'AEG'²¹. Ces auteurs précisent que, souvent, la perception de l'indépendance des CAC par les parties prenantes, influence leur compréhension du message d'audit.

En plus de l'indépendance mitigée du CAC dans son processus de contrôle des comptes, se pose aussi la question de sa compétence. Notre étude empirique nous a permis de constater que la compétence des CAC se trouve, dans certains cas, remise en question par des professionnels qui jugent les auditeurs comme étant incapables d'effectuer certains contrôles.

Les principaux reproches à la compétence des CAC concernent le manque d'expérience de certains collaborateurs qui interviennent dans le processus d'audit et le manque de formation à certaines questions techniques qui nécessitent une formation adaptée.

Le manque d'expérience des collaborateurs touchent, principalement, les grand cabinets d'audit (Big for) dont les équipes comptent des jeunes diplômés sans une grande expérience. De surcroît, souvent, ces équipes changent d'une année à l'autre ce qui nécessite des explications aux nouveaux collaborateurs et des problèmes de continuité et de suivi du travail. L'ensemble de ces éléments directs et indirects affectent la perception des utilisateurs du degré de compétence du CAC et de la qualité des contrôles qu'il met en place. Selon un professionnel interviewé, (AF. 14, CIF) '*...les CAC n'ont pas toujours la formation adéquate qui leur permet d'évaluer certains produits financiers...ce manque de formation rend inapproprié l'avis qu'ils émettent dans leur rapport...de même, nous savons que les jeunes collaborateurs qui participent aux missions d'audit n'ont pas les compétences nécessaires qui leurs permettent de faire ce travail....même s'ils sont placés sous le contrôle d'un directeur de mission...'*

La compétence de l'auditeur est souvent rattachée à sa formation. Ainsi, des questions se posent sur l'adéquation de la formation des auditeurs et de l'enseignement de l'audit avec les exigences du métier. Bertin (2002), propose une amélioration du programme de formation à l'audit en France pour que le métier de CAC puisse suivre l'évolution internationale. En effet,

²¹ Audit Expectation Gap.

vu l'évolution du contexte international à cette époque²², l'auteur préconise une réforme de la formation à l'audit en France pour qu'il puisse remplir les fonctions qui lui sont dévouées.

Nous constatons que l'appréhension du RA comme un document avec un potentiel informationnel est directement influencée par la perception de l'image du CAC. L'indépendance et la compétence de ce dernier sont déterminantes dans la perception du message d'audit qu'il transmet à travers son rapport de fin de mission.

4.2.4. Facteurs liés à la connaissance du processus d'audit par les utilisateurs

La perception de l'absence de contenu informationnel dans le RA et sa faible utilisation par les différents utilisateurs, s'expliquent par des facteurs à la fois propres au document lui-même et l'auditeur qui l'a émis, mais aussi, par des facteurs inhérents aux utilisateurs du RA.

Les données collectées à travers les entretiens réalisés laissent apparaître une certaine méconnaissance du processus d'audit légal de la part des AF et CIF. Ces derniers, bien qu'ils connaissent le cadre général de l'audit, semble ne pas maîtriser l'étendue de la mission d'audit. En effet, nous avons décerné une certaine méconnaissance de l'ampleur des contrôles réalisés et la consistance des tests mis en place.

A ce titre, il est à noter que certains professionnels interrogés ont une idée floue du travail réalisé en amont de l'expression de l'opinion d'audit. Souvent, ils considèrent le travail des auditeurs comme un ensemble de tâches répétitives de validation des comptes, dépourvues d'analyses.

En plus de la méconnaissance de toutes les facettes du processus global d'audit, nous avons relevé la présence d'une ambiguïté chez un certain nombre d'AF et CIF concernant les responsabilités engagées par l'auditeur dans le cadre de sa mission d'audit légale. A ce titre, nous rappelons que selon le code de commerce²³, le CAC, dans le cadre de sa mission d'audit, engage ses responsabilités civiles pénales et disciplinaires. Par conséquent, il se porte garant de la fiabilité des comptes annuels qu'il valide.

De même, nous avons observé un certain flou à propos des organismes qui supervisent le travail des CAC et les instances qui encadrent ce métier tel que la CNCC et le Haut Conseil de Commissariat aux Comptes (H3C). Autant d'éléments qui ne sont pas mis en valeur et qui sont susceptibles de valoriser le travail accompli par le CAC et par conséquent accroître l'acceptation du RA.

CONCLUSION

Les besoins informationnels des analystes financiers ont connu un réel accroissement durant les dernières années suite à la succession des scandales financiers et la récente crise économique. Dans un contexte entaché par les problèmes de confiance envers les supports classiques d'information, une course vers des sources plus fiables est engagée.

²² Cette étude intervient juste après le scandale financier 'Enron' en 2000 et la mise en place de la loi Sarbanes Oxley en 2002 aux Etats Unis dont l'objectif est de garantir plus de transparence dans la communication financière et améliorer l'image des auditeurs.

²³ Code de commerce: Articles L820-5, L820-7, L247-1, L242-20, L822-9 et suivants, R822-32, L822-17, R822-70, A822-31, L225-254

Le RA en tant qu'aboutissement de la mission d'audit menée par le CAC présente un potentiel informationnel qui demeure non exploité. En effet, la majorité des études menées sur l'utilisation du RA révèlent qu'il s'agit d'un document faiblement utilisé. Il ne fait pas partie des principales sources d'informations consultées. De surcroît, durant les dernières années, l'image des auditeurs s'est retrouvée impactée par la révélation de la complicité de certains professionnels, dans des manipulations frauduleuses.

L'étude empirique que nous avons conduite auprès d'un échantillon d'AF français nous a permis de recenser les principaux facteurs explicatifs de la faible attractivité du rapport d'audit. Ainsi, nous avons pu identifier les éléments qui interfèrent dans cette situation.

Les résultats obtenus sont présentés selon trois catégories : des facteurs liés au document lui-même (fond et forme) et à son émetteur. Bien que les deux premiers groupes de facteurs soient mis en avant et présentés comme les principales causes de la faible utilisation de ce document, cependant, le statut, la compétence et l'indépendance du CAC n'en demeurent pas moins. Ces éléments influencent indirectement la perception et le degré d'utilisation du RA par les AF.

Cette étude empirique nous a conduit à détecter une certaine méconnaissance de l'audit et du RA de la part de certains utilisateurs. Des ambiguïtés persistent autour du statut du CAC, ses responsabilités et l'ampleur du travail qu'il doit accomplir en amont de certification des comptes.

Cependant, notre travail se limite au recensement de la perception des utilisateurs du RA (les AF) quant à l'utilité et l'utilisation du RA et ne tient pas compte de l'avis de l'émetteur de ce document (le CAC). Par conséquent, ce travail peut être complété par une étude empirique qui recense l'avis des auditeurs et leur discernement du document qu'ils émettent.

BIBLIOGRAPHIE

- Adousset, S. (2008) La publication des honoraires d'audit par les sociétés cotées françaises : deux études de déterminants. Les déterminants du caractère volontaire de la publication des honoraires d'audit et les déterminants du montant des honoraires d'audits publiés. *Thèse de doctorat en sciences de gestion*. HEC Paris.
- Albouaini, K. (2011). Contribution à la compréhension de l'Audit Expectation Gap dans le cadre d'une gouvernance d'entreprise élargie: le cas du commissaire aux comptes dans le contexte français. *Thèse de doctorat en sciences de gestion*. Université de Pau et des Pays d'Adour.
- Allioualla et Laurin (2002). L'impact d'une nouvelle norme en matière d'information sectorielle sur les prévisions des analystes financiers. *Comptabilité - Contrôle – Audit*.- Tome 8: 69- 88.
- Antle, (1984). Auditor independence. *Journal of accounting research*. Vol. 22 (1):1-21.
- Antole, (1984). Auditor Independence. *Journal of Accounting Research*, vol. 22 No.1.
- Asare, S.K. Wright, A.M. (2012). Investors' Auditors' and Lenders' Understanding of the Message Conveyed by the Standard Audit Report on the Financial Statements. *Accounting Horizons* 26 (2): 193-217.

- Bamber et Stratton (1997). The information content of the information content of the uncertainty-modified audit report: Evidence from bank loan officers. *Accounting Horizons*.
- Bayle et Schwartz (2005). À quoi servent les analystes financiers? *Revue d'économie financière*, N° 81: 211-235.
- Ben Ammar, W. et Viger, C. (2000). L'impact du rapport d'audit sur les perceptions et décisions des investisseurs: une comparaison entre le Canada et les Etats Unis. *Comptabilité Contrôle Audit* Vol.6:101-118.
- Benchemam, (2009). La Gestion des Ressources Humaines dans l'industrie de l'investissement institutionnel: Le cas des analystes financiers français sell-side. Thèse de doctorat en sciences de gestion. Université Paris Est.
- Benkraeim, R. (2007). L'influence des investisseurs institutionnels sur les choix comptables des dirigeants d'entreprises: approches théoriques et empiriques sur le marché boursier français. Thèse de doctorat en sciences de gestion.
- Bertin (2002). La formation à l'audit: déterminants, contenu et voies de recherche. 23^{ème} congrès de l'Association Francophone de Comptabilité.
- Bessel, M. et Anandrajan, (2004). How useful are audit report? Bankers rely heavily on audited financial statements when it comes to lending decisions. To what extent, though, do they rely on audit reports? *Journal of banking and Financial Services*, Vol. 118, (3).
- Bessière et Shatt (2011). Quels sont les effets de la réglementation sur l'investissement en réputation des auditeurs et des analystes financiers? *Management & Avenir* N° 41: 324-334.
- Bricker et Chandar (2000). Where Berle and Means went wrong: a reassessment of capital market age and financial reporting. *Accounting, Organizations and Society*, Vol.25, Issue 6: 529-554
- Carassus et Gardès (2005). Audit légal et gouvernance d'entreprise: une lecture théorique de la «relation», *Conférence internationale de l'enseignement et de la recherche en comptabilité* Bordeaux.
- Carcello, J.V. (2012). What do Investors Want from the Standard Audit Report? Results of a survey of Investors Conducted by the PCAOB's Investor Advisory Group *The CPA Journal*. January: 22-28
- Caussimont et al. (2013). Une analyse de l'*Audit expectation gap* dans le contexte français. 2^{ème} Workshop 'Audit'. Université de Poitiers.
- Chambost (2007). Contribution à l'analyse de la formation du jugement des analystes financiers sell-side. Thèse de doctorat en sciences de gestion. Conservatoire national des arts et métiers.
- Chambost (2008). La formation du jugement de l'analyste financier sell-side: La difficulté de concilier la valeur fondamentale des titres avec leur valeur de marché. Congrès de l'AFC.
- Chen, K., et Church, B. (1996). Going concern opinions and the market's reaction to the bankruptcy filings. *Accounting review* (01), pp. 117-128.
- Chow et Rice (1982). Qualified audit opinion and auditor switching. *The Accounting Review* vol. 57, 1: 326-335.

- Church et Shefchik (2012). (2012) PCOAB Inspections and Large Accounting Firms. *Account Horizons* 26 (1):43-63.
- Church, K., Davis, Shawn M. et McCracken, Susan A. (2008) The Auditor's Reporting Model: Literature Overview and Research Synthesis. *Accounting Horizons* 22 (1):69-90.
- Ciesielski et Weirich (2012). A New Audit Report. *The CPA Journal*. February 11-14.
- Citron et Taffler (1992). The Audit Report under Going Concern Uncertainties: An Empirical Analy Accounting and Business Research, Vol. 22, Issue 88: 337-345.
- Citron et Taffler (2004). The Comparative Impact of an Audit Report Standard and an Audit Going Concern Standard on Going-Concern Disclosure Rates. *Auditing: A Journal of Practice & Theory* vol. 23, issue 2: 119-130.
- Cohen, E. (1997). *Analyse financière*, 4^{ème} édition, Économica, Paris.
- Compernelle (2011). Fonctionnement et efficacité du comité d'audit: Une analyse des interactions entre les participants. Thèse de doctorat en sciences de gestion. Université Paris Dauphine.
- Compernelle, (2009). La construction collective de l'indépendance du commissaire aux comptes: la place du comité d'audit. *Comptabilité Contrôle Audit*, Numéro thématique: 91-116.
- Contreras et al. (2007). Information content and recency effect of the audit report in loan rating decisions. *Accounting and Finance* (47) : 285-304.
- Dodd, P. (1984). Qualified audit opinions and stock prices: information content, announcement dates and concurrent disclosures. *Journal of accounting and economics*: 3-38.
- Dopuch et al. (1986). Abnormal stock returns associated with media disclosures of 'subject to' qualified audit opinions. *Journal of accounting and economics*: 93-117.
- Elliott, J. (1982). 'Subject to' opinions and abnormal security return: outcomes and ambiguities. *Journal of accounting research*: 617-637.
- émettrice et les analystes financiers ».
- Estes, R. et Reimer, M. (1979). An Experimental Study of the Differential Effect of Standard and Qualified Auditor's Opinions on Investors' Price Decisions. *Accounting and business research*: 157-162.
- Felix et Kinney (1982). Research in the auditor's opinion formulation process: State of the art. *Accounting Review*, vol.57, N°2: 245-271.
- Fields et Wilkins (1991). The information content of withdrawn audit qualifications: New evidence on the value of "subject to" opinions. *Auditing: A Journal of practice and Theory*.
- Firth (1979). The impact of size, stock market listing, and auditors on voluntary disclosure in corporate annual reports. *Accounting and Business Research*: 273-280.
- Firth, M. (1978). Qualified audit opinion: their impact on investment decision. *The accounting review*, vol. LIII.
- Firth, M. (1980). Perceptions of auditor independence and official ethical guidelines. *The accounting review*: 451-466.

- Frandon (2006). Les leçons de l'affaire Enron, les nouvelles logiques de l'entreprise, cahiers français n°309.
- Garcia, M. (2001). «La production d'informations par les analystes financiers» dans *Faire de la recherche en comptabilité financière*, (R. Teller et P. Dumontier éditeurs), Vuibert-FNEGE.
- Ghontier, N. (1999). L'efficacité de la communication établie par les rapports d'audit: une revue des méthodologies de mesure développée dans la littérature. *Comptabilité Contrôle Audit*:25-47.
- Gold et al. (2012). The ISA 700 Auditor's Report and the Audit Expectation Gap – Do Explanations Matter? *International Journal of Auditing*, Vol. 16, Issue 3: 286–307.
- Gonthier, N. (1996). Une contribution à l'analyse de l'information transmise par les rapports d'audit. Doctorat en sciences de gestion. Université Paris Dauphine.
- Gonthier, N. (2001). Une mesure de la reformulation du rapport général du commissaire aux comptes. *Comptabilité Contrôle Audit*, Vol.1, tome 7: 161-182.
- Guba et Lincoln (1994). *Competing paradigms in qualitative research*. Chapter 6 in Denzin & Y.S. Lincoln (Eds) *Handbook of Qualitative Research*. Sage.
- Guiral-Contreras. (2007). Information content and recency effect of the audit report in loan rating decisions. *Accounting et finance*: 284-305.
- Gul, F. (1987). The effects of uncertainty reports on lending officer's perceptions of risk and additional information required. *Abacus*: 172-181.
- Hottejindre et Lesage, (2009). Un mauvais auditeur: manque d'indépendance et/ou de compétence? Étude exploratoire des motifs de condamnation des commissaires aux comptes sur le marché de l'audit en France. *Comptabilité Contrôle Audit*. Tome 15, :87-112
- Houghton, K. (1983). Audit reports: their impact on the loan decision process and outcome: an experiment. *Accounting and business research*:15-20.
- Jeffers, E., et Plion, D. (2001). Investisseurs institutionnels et gouvernance des entreprises. (63):137-152.
- Jensen, M., et Meckling, W. (1976). Theory of the firm: managerial behavioral, agency costs and ownership structure. *Journal of financial economic*, pp. 305-360.
- Labéguère (2002). « Introduction en Bourse : qualité des prévisions publiées par la société
- LaSalle et Anandarajan, (1997). Bank loan officers' reactions to audit reports issued to entities with litigation and going concern uncertainties. *Accounting Horizons*, Vol. 11 Issue: 2: 33-40.
- Libby, R. (1979, a). The impact of uncertainty reporting on the loan decision. *Journal of accounting research*, pp. 35-57.
- Libby, R. (1979, b). Bankers' and auditors' perceptions of the message communicated by the audit report. *Journal of accounting research* : 99-122.
- Loyer (2006). L'indépendance des auditeurs financiers: une approche des facteurs déterminants. Thèse de doctorat en sciences de gestion. Université de Lille.
- Mansi et al, (2004). Board characteristics, accounting report integrity, and the cost of debt. *Journal of Accounting and Economics* Vol. 37, Issue 3: 315–342.
- MARC (Rapport, 2011). A Framework for Extended Audit Reporting. Research Project Commissioned by ACCA, July (Maastricht: MARC).

- Mazet, Y. (2001). Les métiers de l'analyste: typologie, *Analyse financière*, n° 2, décembre 2001, p. 37-38.
- Nejjar, N.W (2011). Contribution à l'analyse des mécanismes de gouvernance explicatifs de la qualité de la communication financière : cas des entreprises du SBF 120. Thèse de doctorat en sciences de gestion. Université d'Orléans.
- NG, (1978). An information economics analysis of financial reporting and external auditing. *The accounting review*, October: 910-920.
- Porter et Gowthorpe (2001). The audit expectation-performance gap: Some new evidence from the United Kingdom. National Auditing Conference, Leicester.
- Quivy et Campenhoudt (2006). *Manuel de recherche en sciences sociales*. Editions Dunod.
- Richard, C. (2003). L'indépendance de l'auditeur: pairs et manques. *Revue française de gestion*, 2003/6 - no 147: 119-131.
- Richard, C. (2006). Why an Auditor can't be Competent and Independent: A French Case Study *European Accounting Review*, Vol. 15, No. 2: 153–179.
- Saghroun et Eglem (2008). À la recherche de la performance globale de l'entreprise: la perception des analystes financiers. *Comptabilité -Contrôle –Audit - Tome 14*: 93-118
- Saghroun, J. (2003). Le résultat comptable : conception par les normalisateurs et perception par les analystes financiers. *Comptabilité - Contrôle – Audit*. Vol (2) - Tome 9: 81-108.
- Schelluch et Gay (2006). Assurance provided by auditors' reports on prospective financial information: implications for the expectation gap. *Accounting & Finance*, Vol. 46, Issue 4: 653–676.
- Soltani, B. (1992). Le contenu informationnel des rapports d'audit pour les marchés financiers et les institutions financières. Doctorat en sciences de gestion. Université Paris Dauphine.
- Soltani, B. (1996). *Le commissaire aux comptes et le marché financier: Etudes empiriques du rôle informationnel de l'auditeur légal*. Paris: Economica.
- Soltani, B. (2000). Some empirical evidence to support the relationship between audit reports and stocks prices: the French case. *International journal of auditing*, Vol.4:269-291.
- Sranon-Boîteau C. (1998). *De l'utilisation de l'information comptable par les analystes financiers français*, thèse pour le doctorat ès sciences de gestion, Université de Paris-Dauphine.
- Thiétart, R.-A. (2007). *Méthodes de recherche en management*. (2. édition, Ed.) Dunod.
- Wacheux, F. (1996). *Méthodes qualitatives et recherche de gestion*. Paris: Edition economica.
- Watts and Zimmerman, (1983). Agency problems, auditing, and the theory of the firm: some evidence. *Journal of Law and Economics*, vol. 26 N°3: 613- 633.

Annexe 1.

Guide d'entretien -Analystes Financiers-

Merci d'avoir accepté de participer à cette étude. Je commence par vous présenter mon travail de recherche ainsi que la finalité de cet entretien. Je tiens à préciser que cette conversation est enregistrée et sera retranscrite par la suite afin de faciliter le traitement des informations recueillies. Le contenu de notre conversation est couvert par les clauses de confidentialité.

Phase I: Ouverture

Q₁: Pouvez-vous me parler de votre parcours: formation universitaire et expériences professionnelles?

Q₂: L'analyse financière est-elle votre principale activité?

Phase II: Centrage

Q₃: Quelles sont vos principales sources d'informations?

Q₄: Que pensez-vous du rapport d'audit?

Phase III: Approfondissement

Q₅: Comment trouvez-vous la forme actuelle du rapport d'audit?

Q₆: Comment percevez-vous un rapport d'audit comportant des réserves ?

Q₇: Quel est votre avis sur l'indépendance du commissaire aux comptes?

Q₈: Est-ce que la notoriété du Commissaire Aux Comptes/Cabinet d'audit, qui émet le rapport d'audit, peut influencer votre analyse?

Phase IV: Conclusion

Q₉: Quelles informations souhaitez-vous trouver dans le rapport d'audit pour que vous puissiez le considérer comme une source principale d'information?

Données sur le répondant :

*Nom et Prénom/Raison Sociale:

*Adresse postale:

*Courriel:

*Num. de tél. :